

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1057**10 juillet 2002****SOMMAIRE**

Abbot Fields S.A., Luxembourg	50703	Confidentia (Fiduciaire), S.à r.l., Luxembourg . . .	50723
ACM International Technology Fund, Sicav, Luxembourg	50729	Credit Suisse Equity Trust (Lux), Sicav, Luxembourg	50731
Aegon International Sicav, Luxembourg	50727	Cristoforo Colombo International S.A., Luxembourg	50708
Aegon International Sicav, Luxembourg	50727	Dexia Multiprotection, Sicav, Luxembourg	50691
Aerfin Europe S.A., Luxembourg	50730	Distribution Holdings S.A., Luxembourg	50706
Airconfort S.A.	50718	Dixie S.A.H., Luxembourg	50733
Airconfort S.A.	50718	E.P.M. European Property Marketing S.A., Luxembourg	50725
Airconfort S.A.	50718	E.P.M. European Property Marketing S.A., Luxembourg	50690
AL.CO. S.A., Luxembourg	50734	East Europe Investments S.A.H., Luxembourg . . .	50716
Aldinvest S.A., Luxembourg	50711	Empebe S.A.H., Luxembourg	50734
Aldix Agro-Alimentaire S.A., Luxembourg	50722	Encyclopaedia Britannica Holding S.A., Luxembourg	50724
Anfe Financing International S.A., Luxembourg . . .	50714	Encyclopaedia Britannica Holding S.A., Luxembourg	50724
Asomada, S.à r.l.	50725	Enee S.A.H., Luxembourg	50711
B & B Europe, S.à r.l., Luxembourg	50715	Ergo Portfolio Advisory S.A., Luxembourg	50727
Bagnadore S.A., Luxembourg	50733	Eribancaire Luxembourg S.A., Luxembourg	50717
Banaudi International Holding S.A., Luxembourg . .	50704	Eurinco S.A., Luxembourg	50728
Beryte Holding S.A., Luxembourg	50705	Euroland Invest S.A., Grevenmacher	50690
Bononzo S.A.H., Luxembourg	50714	European Corporate Finance Holding S.A., Luxembourg	50706
Boutique 2K S.A., Clervaux	50722	F&C Portfolios Fund, Sicav, Luxembourg	50734
Boutique de l'Eau S.A., Luxembourg	50709	Famlux S.A., Luxembourg	50716
Boutique de l'Eau S.A., Luxembourg	50710	Fardainvest S.A., Luxembourg	50703
Boutique de l'Eau S.A., Luxembourg	50710	Fauche S.A., Luxembourg	50736
Bremaas S.A. (Holding), Luxembourg	50701	Fiduciaire Guy Sauer S.A., Grevenmacher	50720
Britafin S.A., Luxembourg	50736	Finance S.A.H., Luxembourg	50713
Business Consulting and Partners S.A., Leithum . .	50714	Gedena S.A., Luxembourg	50721
C.L.I.C., Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements Commerciaux S.A., Luxembourg	50722	Gios S.A., Luxembourg	50713
C.M.W., Canadian Mineral Water Development S.A., Luxembourg	50726	Immobilière C. Jans & Associés S.A., Eschweiler	50720
Caillebotis Polyester Trading CPT S.A. Luxembourg	50713	Indican Holding S.A., Luxembourg	50715
Car Company Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	50711	Intel Holding S.A., Luxembourg	50707
Car Company Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	50712	Intervalor S.A.H., Luxembourg	50732
Car Company Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	50712	Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg	50732
Chemiplast Holding S.A., Luxembourg	50709	JR Europe Consulting, S.à r.l., Luxembourg	50719
Chronus Holding S.A., Luxembourg	50735		
Citrix Systems Capital and Finance, S.à r.l., Luxembourg	50707		

Klystron Holding S.A., Luxembourg.....	50709	Polyrecycle S.A., Grevenmacher.....	50718
Liane S.A.H., Luxembourg.....	50720	Portugalia, S.à r.l., Tétange.....	50725
M.S.T.S. S.A., Marina Science Technology and Services, Luxembourg.....	50700	Primecorp Finance Holdings S.A., Luxembourg ..	50700
Management-Information-Technologies S.A., Was-serbillig.....	50717	Reed S.A., Luxembourg.....	50726
Mayriwa S.A.H., Luxembourg.....	50734	Remy International Luxembourg S.A., Luxem-bourg.....	50701
Metal Finance S.A., Luxembourg.....	50709	Rhodo S.A.H., Luxembourg.....	50719
Microser Holding Company S.A., Luxembourg...	50728	(Les) Rives du Lac S.A., Luxembourg.....	50721
Microser Holding Company S.A., Luxembourg...	50728	Rocagest S.A.H., Luxembourg.....	50722
Mille Senteurs, S.à r.l., Luxembourg.....	50723	Roofland S.A., Weiswampach.....	50726
Net Management Consulting S.A.....	50729	Russian Investment Company, Sicav, Luxembourg	50733
Ntech International S.A., Luxembourg.....	50732	Salimra S.C., Luxembourg.....	50711
Occidental Trust S.A., Luxembourg.....	50704	Seagal Visions S.A., Grevenmacher.....	50705
Occidental Trust S.A., Luxembourg.....	50704	Selama, S.à r.l., Pétange.....	50713
Occidental Trust S.A., Luxembourg.....	50704	SITTAG, Société Internationale de Transfert de Technologies (SITTAG) S.A., Luxembourg.....	50716
Occidental Trust S.A., Luxembourg.....	50705	SITTAG, Société Internationale de Transfert de Technologies (SITTAG) S.A., Luxembourg.....	50716
Occidental Trust S.A., Luxembourg.....	50705	Société Internationale de Publicité S.A.H., Lu-xembourg.....	50731
Ocean Overseas (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-bourg.....	50706	Sodexo Résidences Services, A.s.b.l., Windhof/Capellen.....	50721
Ostrich S.A., Luxembourg.....	50714	Stevordia S.A., Luxembourg.....	50702
Otovitre S.A., Luxembourg.....	50715	Sunday Morning S.A., Luxembourg.....	50730
P.G.L., Promotions Générales Luxembourg S.A., Luxembourg.....	50708	T. Rowe Price Funds Sicav, Luxembourg.....	50723
Participations Financières Internationales S.A., Luxembourg.....	50717	Tempura S.A.H., Luxembourg.....	50707
Piebon International S.A., Luxembourg.....	50702	Ukemi Holding S.A., Luxembourg.....	50735
Piebon S.A. (Holding), Luxembourg.....	50703	Valendis Holding S.A., Luxembourg.....	50730
Pimcolux S.A., Perlé.....	50724	Verdoso Investment S.A., Luxembourg.....	50701
Pimcolux S.A., Perlé.....	50724	Vermeil S.A.H., Luxembourg.....	50729
Pimcolux S.A., Perlé.....	50724	Waterlelie S.A.H., Luxembourg.....	50735
Poculum S.A.H., Luxembourg.....	50736	Weather International S.A., Luxembourg.....	50702
Poltrona Frau International S.A., Luxembourg...	50708	Zurich Invest (Lux), Sicav, Luxembourg.....	50730

E.P.M. EUROPEAN PROPERTY MERKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.564.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2002

Par ordre de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

1. Conversion du capital social de LUF en EUR.
2. Annulation de la valeur nominale des actions.
3. Modification de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro soixante-neuf cent), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33141/820/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

EUROLAND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 82.969.

L'administrateur Janette Clemens-Davalos, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 18A, rue des Bâteliers, a démissionné avec effet immédiat le 26 avril 2002 comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Clemens-Davalos.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33185/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

DEXIA MULTIPROTECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

L'an deux mille deux, le treize juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1. DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM S.A., ayant son siège social à Bruxelles, représentée par Monsieur Francis Guillaume, conseiller de banque, demeurant à Tintigny (Belgique), en vertu d'une procuration délivrée à Bruxelles, le 10 juin 2002.

2. DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Francis Guillaume, conseiller de banque, demeurant à Tintigny (Belgique), en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 10 juin 2002.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de DEXIA MULTIPROTECTION (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le conseil d'administration se réserve la possibilité de fixer la durée de vie des différents compartiments au sein de la Société

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis par l'Article vingt-trois des présents statuts.

Les actions seront, suivant ce que le conseil d'administration décidera, de différents compartiments et le produit de l'émission de chacun des compartiments sera placé, suivant l'Article trois ci-dessus, en valeurs mobilières et autres avoirs correspondant à tel type spécifique d'actions ou d'obligations suivant ce que le conseil d'administration décidera de temps en temps pour chaque compartiment.

Chaque compartiment sera désigné par un nom générique.

En outre, les compartiments peuvent, au choix du conseil d'administration, être divisés en deux classes d'actions: des actions de capitalisation (ne distribuant pas de dividendes) et des actions de distribution (versant un dividende). Le conseil d'administration déterminera si et à partir de quelle date des actions de capitalisation et des actions de distribution sont offertes à la vente et sont émises.

Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments existants ne soient pas modifiés par cette création.

Le capital initial de la Société est de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) entièrement libéré et représenté par soixante-dix (70) actions de capitalisation du compartiment Dynamic EMU, sans désignation de valeur nominale.

Le capital minimum de la Société est de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) et doit être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment des actions supplémentaires, entièrement libérées, à un prix basé sur la valeur nette par action concernée, déterminée en accord avec l'Article vingt-trois des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé, à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, de livrer et de recevoir paiement du prix de telles actions nouvelles.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les compartiments. Le capital consolidé de la Société sera exprimé en euros.

Le conseil d'administration peut décider de la fusion d'un ou de plusieurs compartiments ou peut décider de liquider un ou plusieurs compartiments en annulant les actions concernées soit en remboursant aux actionnaires de ce(s) compartiment(s) la valeur nette d'inventaire totale des actions de ce(s) compartiment(s), sous déduction des frais de liquidation, soit en leur permettant le passage dans un autre compartiment de la SICAV, sans frais de conversion, et en leur attribuant ainsi de nouvelles actions à concurrence de leur participation précédente, sous déduction des frais de liquidation. Le conseil d'administration peut également décider l'apport d'un ou de plusieurs compartiment(s) à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois constitué conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 sur les Organismes de Placement Collectif ou à un autre organisme de placement collectif de droit étranger. Une telle décision du conseil d'administration peut découler de changements substantiels et défavorables dans la situation économique et sociale dans les pays où, soit des investissements sont effectués, soit les actions des compartiments concernés sont distribuées.

En attendant qu'une fusion telle que précisée ci-avant puisse se réaliser, les actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s) peuvent demander le rachat de leurs actions, ce rachat étant effectué sans frais durant une période minimale de 1 mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.

Les mêmes règles sont d'application en cas de fusion avec un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois constitué conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 sur les Organismes de Placement Collectif, sous réserve toutefois qu'en cas de fusion avec un tel organisme de placement collectif revêtant la forme juridique de fonds commun de placement, la décision ne liera que les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

La décision relative à la fusion avec un autre organisme de placement collectif de droit étranger appartiendra aux actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s). Seuls les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion seront liés par la décision y relative, les autres étant considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions.

Art. 6. La Société pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur. Pour les actions nominatives, l'actionnaire recevra une confirmation de son actionnariat, à moins qu'il ne décide de recevoir des certificats. Au cas où l'actionnaire décide de recevoir des certificats nominatifs, la livraison de ces derniers pourra se faire à charge et aux risques de l'actionnaire demandant les certificats. Si un actionnaire demande l'échange de ses certificats contre des certificats d'une autre forme, le coût d'un tel échange sera mis à sa charge.

Si des actions au porteur sont émises, les certificats seront émis dans les coupures qui seront déterminées par le conseil d'administration. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de forme différente, le coût d'un tel échange sera mis à sa charge.

Si un actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à charge de cet actionnaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées de temps à autre par le conseil d'administration.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat par la Société et sans délais, les actions souscrites seront attribuées au souscripteur et s'il en a fait la demande, il lui sera remis des certificats nominatifs ou au porteur définitifs.

Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires et pour les actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende adéquat.

Toutes les actions, autres que celles au porteur, émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque action.

Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires. Le transfert d'actions au porteur se fera par la remise du certificat d'action au porteur correspondant avec tous les coupons non échus attachés.

Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société et (b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

En cas d'attribution de droits sur des fractions d'actions, l'actionnaire concerné n'aura pas droit de vote à concurrence de cette fraction mais aura droit, dans la mesure que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes ou d'autres distributions, le cas échéant. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale si la Société estime que cette propriété entraîne une violation de la loi au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, peut impliquer que la Société soit sujette à imposition dans un pays autre que le Grand-Duché ou peut d'une autre manière être préjudiciable à la Société.

Notamment, elle pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par tout «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» tel que défini ci-après.

A cet effet, la Société pourra:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

c) procéder au rachat forcé de toutes les actions s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou procéder au rachat forcé de tout ou d'une partie des actions, s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont propriétaires d'une proportion des actions de la Société d'une manière à rendre applicables à la Société des lois fiscales ou autres de juridictions autres que le Luxembourg. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires de la Société.

L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé en tant que titulaire de ces actions du registre des actionnaires; et s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat») sera égal à la Valeur Nette des actions concernées, déterminée conformément à l'Article vingt-trois des présents statuts au jour de l'avis de rachat.

3) Le paiement du prix de rachat sera effectué dans la devise du compartiment concerné, sauf en période de restriction de change; le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), qui le remettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, représentant les actions désignées dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ou certaines d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêts) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y avait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

d) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'il est utilisé dans les présents statuts signifiera tout ressortissant, citoyen ou résidant des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions ou régions sous leur juridiction, ou toutes personnes qui y résident normalement (y inclus la succession de toutes personnes, sociétés de capitaux ou de personnes y constituées ou organisées).

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de juillet à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assem-

blée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 11. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action, quelle que soit sa valeur nette d'inventaire, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions au cours d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant.

Les décisions relatives à un quelconque compartiment seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, à la majorité simple des actionnaires du compartiment ou de la classe concerné présents ou représentés et votant.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration. Un avis énonçant l'ordre du jour sera envoyé par courrier au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Dans la mesure requise par la loi, l'avis sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, dans un journal luxembourgeois, et dans tels autres journaux que le conseil d'administration décidera.

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents.

Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité présente à une telle réunion un autre administrateur ou, dans le cas d'une assemblée générale, lorsqu'aucun administrateur n'est présent, toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration pourra nommer, s'il y a lieu, des directeurs et fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs-généraux-adjoints, des secrétaires-adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés expressément par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion en question.

Au cas où lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le Président aura voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et peuvent être prouvées par lettres, câbles, télégrammes, télex, télécopieur ou des moyens analogues. Ces résolutions seront effectives à la date de la dernière signature.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de toute assemblée générale des actionnaires seront signés par le Président ou en son absence par l'administrateur qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le Secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 16. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement pour chaque compartiment et la masse d'avoirs y relative ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société, comprenant sans limitation des restrictions relatives

- a) aux emprunts de la Société et à la mise en gage de ses avoirs;
- b) au pourcentage maximum de ses avoirs nets qu'elle peut investir dans n'importe quelle forme ou sorte de valeurs mobilières et au pourcentage maximum de n'importe quelle forme ou sorte de valeurs mobilières qu'elle peut acquérir;
- c) si et dans quelle mesure la Société peut investir dans d'autres organismes de placement collectif. Dans ce contexte, la Société ne peut acquérir des actions ou des parts d'un organisme de placement collectif de type ouvert que dans le cadre des conditions et restrictions suivantes:

(i) cet organisme de placement collectif est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières tel que visé par la directive du Conseil du 20 décembre 1985 (85/611/EU) portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières;

(ii) l'investissement dans les actions d'une société d'investissement de type ouvert à laquelle la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, ou dans les parts d'un fonds commun de placement de type ouvert géré par une société à laquelle la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, sera permis seulement (i) dans le cas d'une société d'investissement ou d'un fonds commun de placement qui, conformément à ses documents constitutifs, s'est spécialisé dans l'investissement dans un secteur géographique ou économique particulier; (ii) si l'investissement en question est autorisé par l'autorité de contrôle et (iii) dans la mesure où la Société ne porte en compte, pour les opérations portant sur les actions de la Société des droits ou frais lorsque des éléments d'actifs de la Société sont placés en actions d'une société d'investissement de type ouvert à laquelle la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, ou en parts d'un fonds commun de placement de type ouvert géré par une société à laquelle la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte;

(iii) aucun investissement dans un organisme de placement collectif de type ouvert ne peut avoir lieu s'il a pour conséquence que la valeur de tous les placements d'un compartiment dans ces organismes de placement collectif excède 5% de ses avoirs nets totaux.

Le conseil d'administration peut décider que des investissements de la Société seront faits (i) dans des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs dans n'importe quel Etat Membre de l'Union Européenne, (ii) dans des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs reconnue dans tout autre pays d'Europe, d'Asie, d'Océanie, des continents américains et d'Afrique, (iii) dans des valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé dans tout Etat Membre de l'Union Européenne ou un des autres Etats mentionnés ci-dessus, étant entendu qu'un tel marché doit avoir un fonctionnement régulier et doit être reconnu et ouvert au public, (iv) dans des valeurs mobilières nouvellement émises sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement de faire une demande d'admission à la cote officielle d'une quelconque bourse de valeurs ou d'un quelconque autre marché réglementé visé ci-dessus et que cette admission soit obtenue dans un délai d'un an à partir de l'émission, ainsi que (v) dans toutes autres valeurs mobilières, instruments ou autres avoirs dans le cadre des restrictions qui seront déterminées par le conseil d'administration en conformité avec les lois et règlements applicables.

La Société peut cependant, en vertu de l'Article 43 de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, investir jusqu'à 100 % des avoirs nets d'un compartiment dans différentes émissions de valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui fait partie de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats Membres de l'Union Européenne si à un tel moment quelconque pas plus de 30 % de ces avoirs nets sont investis dans une seule émission et si le compartiment concerné détient des valeurs mobilières appartenant à six émissions au moins.

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec le Groupe DEXIA ses sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.

Art. 18. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 19. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur dûment autorisé à cet effet, ou par la seule signature d'un directeur ou d'un fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé à cet effet, ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 20. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.

Un tel réviseur sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Selon les modalités fixées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard 5 jours ouvrables bancaires après le jour d'évaluation concerné et sera égal à la valeur nette des actions concernées, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'Article vingt-trois ci-après, diminuée éventuellement d'une commission de rachat telle que prévue dans les documents relatifs à la vente. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne physique ou morale désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions (s'il en a été émis) en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel. Les actions du capital rachetées par la Société seront annulées.

Lorsque le conseil d'administration prendra la décision de fusionner un ou plusieurs compartiment(s) tel que prévu à l'Article cinq ci-dessus, tout actionnaire du ou des compartiment(s) concerné(s) conservera le droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, qui les rachète sans frais, pendant une période minimale de 1 mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.

Sauf indications particulières relatives à une classe ou à un compartiment, tout actionnaire a le droit de demander l'échange de toutes ou de quelques unes de ses actions en actions d'une autre classe et/ou d'un autre compartiment. L'échange se fera selon les dispositions contenues dans les documents relatifs à la vente.

La demande de conversion sera présentée selon les termes prévalant pour les rachats.

Art. 22. Afin de déterminer les prix d'émission, de rachat et de conversion par action, la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment de la Société sera calculée périodiquement par l'administration centrale, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»). Si le jour d'évaluation est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le jour d'évaluation sera alors le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Le conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur des actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments, ainsi que les émissions, les rachats et les conversions d'actions dans les cas suivants:

a) pendant toute période durant laquelle l'un des principaux marchés ou l'une des principales bourses de valeurs auxquelles une portion substantielle des investissements d'un compartiment est cotée, se trouve fermé, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;

b) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou aux pouvoirs de la Société, rendent impossible la disposition de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires;

c) pendant toute rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix de n'importe quel investissement du ou des compartiment(s), ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

d) lorsque des restrictions de change ou de mouvements de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte du ou des compartiment(s) ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs du ou des compartiment(s) ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux ou lorsque les paiements dus pour le rachat ou la conversion

d'actions du ou des compartiment(s) ne peuvent, dans l'opinion du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux;

e) dès la convocation à une Assemblée au cours de laquelle la dissolution de la Société sera proposée;

Les souscripteurs et actionnaires offrant des actions au rachat ou à la conversion seront avisés de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

Les souscriptions et demandes de rachat ou de conversion en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension.

Les souscriptions, rachats et conversions en suspens seront pris en considération le premier jour d'évaluation faisant suite à la cessation de la suspension.

Art. 23. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment de la Société s'exprimera dans la devise du compartiment concerné par un chiffre par action, et sera évaluée en divisant au jour d'évaluation les avoirs nets de la Société correspondant à tel compartiment (constitués par les avoirs correspondant à tel compartiment de la Société moins les engagements attribuables à ce compartiment) par le nombre des actions de la Société alors en circulation pour ce compartiment et en arrondissant le chiffre ainsi obtenu au centième de l'unité monétaire la plus proche. La valeur nette d'une action peut dépendre de la classe à laquelle elle se rattache, suivant ce qui est dit au point F. du présent Article.

A. Les avoirs de la Société sont censés comprendre:

a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus;

b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société (étant entendu que la Société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividendes ou ex-droits ou des pratiques analogues);

e) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et

g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

b) L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi.

c) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

d) Les liquidités et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus ou sur base d'amortissement linéaire.

e) Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Le Conseil d'Administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation généralement admise s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la SICAV.

Les avoirs non exprimés dans la devise du compartiment seront convertis en cette devise au taux de change en vigueur à Luxembourg le jour d'évaluation concerné.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

b) tous les frais d'administration, échus ou dus (y compris mais sans autre limitation la rémunération des gestionnaires, des conseillers en investissements, des dépositaires et des mandataires et agents de la Société);

c) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés, lorsque le jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou y aura droit;

d) une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation et déterminée périodiquement par la Société et le cas échéant d'autres réserves autorisées ou approuvées par le conseil d'administration;

e) tous autres engagements de la Société de quelque nature et sorte que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables à ses

gestionnaires, conseillers en investissements, comptable, dépositaire, correspondants du dépositaire, agent administratif, agent domiciliaire, agent de transfert, agents payeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et de révision, les frais de cotation en bourse, les frais d'enregistrement de la Société et du maintien de cet enregistrement auprès d'institutions gouvernementales, les dépenses de publicité, d'imprimerie y compris le coût de publicité et de préparation et d'impression des certificats, prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex. La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Les avoirs nets de la Société signifient les avoirs de la Société tels que définis ci-dessus moins les engagements tels que définis ci-dessus, le jour d'évaluation au cours duquel la valeur nette d'inventaire des actions est déterminée. Le capital de la Société sera à tout moment égal aux avoirs nets de la Société. Les avoirs nets de la Société sont égaux à l'ensemble des avoirs nets de tous les compartiments, la consolidation étant faite en euros.

D. Répartition des avoirs et engagements:

Les administrateurs établiront pour chaque compartiment une masse d'avoirs communs de la manière suivante:

a) le produit de l'émission des actions de chaque compartiment sera affecté dans les livres de la Société à la masse d'avoirs établie pour ce compartiment, et les actifs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce compartiment seront imputés sur la masse d'avoirs de ce compartiment suivant les dispositions de cet Article;

b) les actifs qui dérivent d'autres actifs seront, dans les livres de la Société, attribués à la même masse d'avoirs que les actifs dont ils sont dérivés. En cas de plus-value ou de moins-value d'un actif, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet actif sera imputé sur la masse d'avoirs du compartiment auquel cet actif est attribuable;

c) tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à un compartiment particulier seront imputés à la masse d'avoirs de ce compartiment;

d) les actifs, engagements, charges et frais qui ne pourront pas être attribués à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs.

La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.

e) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions d'un quelconque compartiment, la valeur de l'actif net de ce compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

E. Pour les besoins de cet Article:

a) chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'Article vingt et un ci-avant, sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation tel que défini dans l'Article vingt-deux et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

b) les actions à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues, seront traitées comme étant émises à partir de la clôture du jour d'évaluation tel que défini dans l'Article vingt-deux et ce prix sera traité comme une dette due à la Société jusqu'à sa réception par celle-ci;

c) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs de la Société seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux du marché ou des taux de change en vigueur au jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions et

d) dans la mesure du possible, effet sera donné au jour d'évaluation à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractés par la Société un tel jour d'évaluation.

F. La valeur des actions de distribution d'un compartiment sera déterminée en divisant au jour d'évaluation les avoirs nets de ce compartiment, constitués par ses avoirs moins ses engagements, par le nombre d'actions de distribution en circulation augmenté du nombre d'actions de capitalisation en circulation multiplié par la parité du moment. La valeur des actions de capitalisation correspondra à la valeur des actions de distribution multipliée par cette parité.

La valeur de la classe distribution et de la classe capitalisation est fixée en temps opportun par le pourcentage que chaque classe représente dans le capital social du départ. Durant la vie de la Société, la part relative de chaque classe dans le capital social varie en fonction de la parité et des souscriptions et rachats de chaque classe, de la manière suivante:

- d'une part, la parité est égale à l'unité lors du lancement et est recalculée à chaque paiement de dividende selon la formule qui consiste à diviser la valeur de l'action de distribution cum-dividende par la valeur de l'action de distribution ex-dividende, et à multiplier par la parité existante; à chaque paiement de dividende, la part relative de la classe capitalisation s'apprécie par rapport à la classe distribution;

- d'autre part, les souscriptions et rachats d'une classe influencent la part relative de cette classe puisqu'ils affectent de la même manière le capital social.

Art. 24. Lorsque la Société offre des actions d'un quelconque compartiment en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal à la valeur nette d'inventaire telle qu'elle est définie, pour le compartiment correspondant dans les présents statuts, majorée éventuellement d'une commission telle que prévue dans les documents relatifs à la vente.

Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée à l'aide de cette commission. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard 8 jours ouvrables bancaires à Luxembourg après le jour d'évaluation concerné.

Art. 25. L'exercice social de la Société commencera le premier jour d'avril de chaque année et se terminera le dernier jour de mars de l'année suivante.

Art. 26. Lors de l'assemblée générale annuelle, les propriétaires d'actions de distribution de chaque compartiment statueront, sur proposition du conseil d'administration, sur le montant des distributions en espèces à faire aux actions de distribution du compartiment concerné, en respectant les limites tracées par la loi et les statuts. Le conseil d'administration peut également décider la mise en paiement d'acomptes sur dividendes aux actions de distribution.

Les dividendes annoncés pourront être payés dans la devise du compartiment concerné aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration.

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif.

Les produits nets de liquidation correspondant à chaque compartiment seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque compartiment proportionnellement à leur part dans leur compartiment respectif.

Le conseil d'administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'un compartiment lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le conseil d'administration.

Art. 28. Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un quelconque compartiment ou d'une quelconque classe par rapport à ceux d'un quelconque autre compartiment ou d'une quelconque autre classe sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ce compartiment ou dans cette classe, pour autant que les actionnaires de ce compartiment ou de la classe en question soient présents ou représentés.

Art. 29. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit sur les organismes de placement collectif.

Dispositions transitoires

- L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2003.
- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2003.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit le nombre d'actions et ont payé comptant les montants indiqués ci-après:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions de DEXIA MULTIPROTECTION EMU
1. DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM S.A., prémentionnée:	34.500,- EUR	69
2. DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., prémentionnée: . . .	500,- EUR	1
Total:	35.000,- EUR	70

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société parce que résultant de sa formation sont estimés approximativement à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Hugo Lasat, Président du Comité Exécutif, DEXIA ASSET MANAGEMENT, Bruxelles
 - Monsieur Mario Guetti, Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 - Monsieur Rudy Vermeersch, DEXIA ASSET MANAGEMENT, Bruxelles
 - Monsieur Jean-Yves Maldague, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
 - Monsieur Jos Bosch, Product Manager, DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A.
 - Monsieur Luc Hernoux, Sous Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 - Monsieur Marc-André Bechet, Directeur Adjoint, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
- Leur mandat prendra fin lors de la première assemblée générale ordinaire en 2003.
Monsieur Hugo Lasat est nommé président de la Société

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Troisième résolution

Est nommé Réviseur:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de la première assemblée générale ordinaire en 2003.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: F. Guillaume, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 421, fol. 80, case 9. – Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2002.

H. Hellinckx.

(44376/242/594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2002.

M.S.T.S. S.A., MARINA SCIENCE TECHNOLOGY and SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 68.134.

Rectificatif à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société en date du 18 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001 et déposé au registre de commerce et des sociétés le 9 janvier 2002

Il y a lieu de lire la troisième résolution de la manière suivante:

Comme conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) sans valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50994/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

PRIMECORP FINANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.681.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 mars 2002 à 14.30 heures à Paris

Résolutions

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Robert K. Sursock de ses fonctions d'administrateur-délégué et le Président du Conseil d'Administration, et coopte en remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Arnaud Dubois, cadre de banque, domicilié 15 Hameau Michel-Ange, F-75016 Paris (France), qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Monsieur Arnaud Dubois assumera les fonctions d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de demander à la prochaine assemblée de ratifier la cooptation de Monsieur Arnaud Dubois en qualité d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration.

Certifié sincère et conforme

Pour PRIMECORP FINANCE HOLDINGS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33064/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

VERDOSO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.863.

Il résulte du changement de la dénomination de RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. en date du 4 février 2002 que le conseil de la société est constitué comme suit:

- RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;
- M. Frank Ullman-Hamon;
- M. Rory Cullinan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33049/699/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

BREMAAS S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.783.

Il résulte du changement de la dénomination de RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. en date du 4 février 2002, du transfert du siège de RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED, Guernsey vers RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l. Luxembourg en date du 8 décembre 2000 et de RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, Guernsey vers RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. Luxembourg en date du 11 mars 2002 que le conseil de la société est constitué comme suit:

- RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l., Luxembourg
- RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33050/699/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

REMY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.632.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2000

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Serge Krancenblum, M.B.A., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Adelin Remy, 55 avenue du Gui, B-1180 Bruxelles, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 1 an. Ils viendront à échéance lors l'Assemblée Générale Statutaire de 2001;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 1 an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2000.

Certifié sincère et conforme

REMY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33065/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

STEVORDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.820.

Il résulte du changement de la dénomination de RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. en date du 4 février 2002, et du transfert du siège de RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, Guernsey vers RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. Luxembourg en date du 11 mars 2002 que le conseil de la société est constitué comme suit:

- RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Luxembourg
- M. Philip Demot, Belgium

Luxembourg, le 30 avril 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33051/699/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

PIEBON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.320.

Il résulte du changement de la dénomination de RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. en date du 4 février 2002, du transfert du siège de RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED, Guernsey vers RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l. Luxembourg en date du 8 décembre 2000 et de RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, Guernsey vers RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. Luxembourg en date du 11 mars 2002 que le conseil de la société est constitué comme suit:

- RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l., Luxembourg
- RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33052/699/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

WEATHER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.210.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 novembre 2001

Résolutions

1) L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Nicole Pollefort et de Monsieur Jean Marie Bondioli, administrateurs démissionnaires, qui seront remplacés par Monsieur Pierre Mestdagh, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler et Monsieur Jean Robert Bartolini, 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2005.

2) L'Assemblée constate également la démission de Monsieur Philippe Zune, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacé par FIN-CONTROLE S.A., 13, rue Beaumont, L-1912 Luxembourg, qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2005.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour WEATHER INTERNATIONAL S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33069/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

PIEBON S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.319.

Il résulte du changement de la dénomination de RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. en date du 4 février 2002, du transfert du siège de RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED, Guernsey vers RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l. Luxembourg en date du 8 décembre 2000 et de RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, Guernsey vers RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. Luxembourg en date du 11 mars 2002 que le conseil de la société est constitué comme suit:

- RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l., Luxembourg
- RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33053/699/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ABBOT FIELDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.964.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 18 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil C n° 229 du 29 mai 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à CH-1218 Grand Saconnex, Chemin des Crêts, 32 en date du 13 décembre 2001 que les décisions suivantes ont été prises:

- L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, avec effet au 31 décembre 2001.
- Dans le cadre autorisé par la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, l'assemblée décide d'augmenter le capital social de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.250,- par incorporation de bénéfices reportés.
- L'assemblée décide d'adapter la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.
- L'assemblée décide d'adapter l'article 5) alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital souscrit est fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»
- L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venus à échéance jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33055/622/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

FARDAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 34.683.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la société FARDAINVEST S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(33063/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 26.947.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2001

- les mandats d'Administrateur de Messieurs Georges Audi, administrateur de sociétés, P.O. Box 11-2560 Riad El-Solh Beyrouth 1107 2808 Liban, Raymond Audi, administrateur de sociétés, P.O. Box 11-2560 Riad El-Solh Beyrouth 1107 2808 Liban, Saïid Khoury, administrateur de sociétés, P.O. Box 61092, Amaroussion, 15110 Athènes Grèce, Gabriel Boulos, administrateur de sociétés, Charles Malek Avenue, Saint Nicolas Area, P.O. Box 16-5660 Beyrouth Liban, Samir Hanna, administrateur de sociétés, P.O. Box 11-2560 Riad El-Solh Beyrouth 1107 2808 Liban, Talal El Ghanim, administrateur de sociétés, Mohammed Saleh Al Homaizi P.O. Box 13004 Al Barar Commercial Center Fahd Salem Street 1st Floor Koweït, Mariam El Sabah, administrateur de sociétés, P.O. Box, 433 Safat 13005 Koweït et Madame Arlette Audi, administrateur de sociétés, P.O. Box 11-2560 Riad El-Solh Beyrouth 1107 2808 Liban sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004

- le mandat du Commissaire aux Comptes de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU LUXEMBOURG, S.à r.l., 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2001.

Certifié sincère et conforme

BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33066/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

OCCIDENTAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 24.896.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la société OCCIDENTAL TRUST S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(33057/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

OCCIDENTAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 24.896.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la société OCCIDENTAL TRUST S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(33058/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

OCCIDENTAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 24.896.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la société OCCIDENTAL TRUST S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(33059/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

OCCIDENTAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.896.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la société OCCIDENTAL TRUST S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(33060/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

OCCIDENTAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.896.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la société OCCIDENTAL TRUST S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(33061/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

BERYTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 13.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue exceptionnellement le 18 juillet 2001

- le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE TOUCHE TOHMATSU LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Fait à Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Certifié sincère et conforme

BERYTE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33067/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

SEAGAL VISIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 80.760.

L'administrateur Janette Clemens-Davalos, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 18A, rue des Bâteliers, a démissionné avec effet immédiat le 26 avril 2002 comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Clemens-Davalos.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33111/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

EUROPEAN CORPORATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.478.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire
tenue le 2 novembre 2001 à 11.00 heures*

Résolutions

1) Les actionnaires sont informés de la démission de Madame Nicole Pollefort et de Monsieur Charles-Henri Filippi de leur poste d'administrateur. Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer de nouveaux administrateurs à savoir Monsieur Gilles Denoyel et Monsieur David Levy, administrateurs de sociétés, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

2) Les actionnaires sont informés que depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2001, Monsieur Matthieu Kiss a démissionné de son poste d'administrateur. Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer un nouvel administrateur à savoir Monsieur Claude Marx, directeur de sociétés, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

3) Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social à l'adresse suivante: 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

D. Levy
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33068/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

DISTRIBUTION HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.637.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
DISTRIBUTION HOLDINGS S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33070/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.000,- GBP.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.221.

—
Extract of the resolution taken by the Board of Managers by conference call on May 16, 2001

The Board of Managers takes the resolution to transfer the registered office from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

On behalf of
OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33075/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

INTEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.509.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mars 2002

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer, de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, et de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

INTEL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33071/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

TEMPURA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.083.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mars 2002

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant au 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, et de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

TEMPURA S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33072/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

CITRIX SYSTEMS CAPITAL AND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 411.379,30 EUR.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.543.

Extract of the resolutions taken by the shareholders on December 17th, 2001

- To cancel the par value of the shares;
- To convert the corporate capital into Euros, so that the corporate capital is from now on fixed at EUR 411,379.30 represented by 13,276 shares without any par value;
- To authorise SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. to put the articles of incorporation in accordance with the resolutions taken above, to draft the coordinated articles of incorporation and to proceed to their publication.

For CITRIX SYSTEMS CAPITAL AND FINANCE, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33076/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

P.G.L., PROMOTIONS GENERALES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.016.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} mars 2002

- les mandats d'administrateurs de Monsieur Philippe Josse, demeurant au 27 rue de l'abreuvoir, F-92100 Boulogne Billancourt, Monsieur Eric Guillemain, demeurant au 5 rue du Transvaal, F-92100 Boulogne Billancourt et Monsieur François Bertiere, demeurant au 49 boulevard Murat, F-75016 Paris, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., avec siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Certifié sincère et conforme

PROMOTIONS GENERALES LUXEMBOURG S.A., P.G.L.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33073/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

POLTRONA FRAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.145.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 septembre 2001

Résolutions

1) L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean Marie Bondioli et Madame Nicole Pollefort, administrateurs démissionnaires, qui seront remplacés par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler et par Mademoiselle Francesca Barcaglioni, employée privée, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2007.

2) L'Assemblée constate également la démission de Monsieur Philippe Zune, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacé par FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2007.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour POLTRONA FRAU INTERNATIONAL S.A.

SGG SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33074/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.134.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33079/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

KLYSTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 45.455.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 avril 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
KLYSTRON HOLDING S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33077/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

METAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.573.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 avril 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
METAL FINANCE S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33078/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

CHEMIPLAST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.484.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

CHEMIPLAST HOLDING S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33080/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

**BOUTIQUE DE L'EAU S.A., Société Anonyme,
(anc. BRENT CROSS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 62.981.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mars 2002 que:

1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant les exercices sociaux clôturés au 31 décembre 1999.

2. L'Assemblée Générale approuve les bilans, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 1999 et décide de reporter le résultat à l'exercice suivant.

3. Décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour la société

Signature

(33152/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

**BOUTIQUE DE L'EAU S.A., Société Anonyme,
(anc. BRENT CROSS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 62.981.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mars 2002 que:

1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant les exercices sociaux clôturés au 31 décembre 2000.

2. L'Assemblée Générale approuve les bilans, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 2000 et décide de reporter le résultat à l'exercice suivant et la continuation de la société malgré les pertes dépassant la 1/2 du capital social de la société.

3. Décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2000.

4. Sont réélus aux fonctions d'administrateurs de la société pour un terme d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2003:

- Monsieur André Hrycyk, directeur, demeurant à Corny (France)

- Monsieur Michel Hrycyk, employé privé, demeurant à Metz (France)

- Mademoiselle Véronique Roselet, employée privée, demeurant à Corny (France)

Est réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2003:

- VERICOM S.A., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33153/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

**BOUTIQUE DE L'EAU S.A., Société Anonyme,
(anc. BRENT CROSS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 62.981.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mars 2002 que:

1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant les exercices sociaux clôturés au 31 décembre 1998.

2. L'Assemblée Générale approuve les bilans, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 1998 et décide de reporter le résultat à l'exercice suivant.

3. Décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour la société

Signature

(33172/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ENEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.784.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 avril 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

ENEE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33081/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ALDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.928.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

ALDINVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33082/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

SALIMRA S.C., Société Civile.

Capital social: 100.000,- FRF.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Extrait de la décision prise par le Conseil de Gérance en date du 25 janvier 2002

Résolution

- Décision est prise de transférer le siège social de la société au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

S. M. Ojeh / B. Gras

Gérante / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33103/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

CAR COMPANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest.
R. C. Luxembourg B 46.591.

Liste de présence de l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2002

INCHCAPE INTERNATIONAL GROUP BV, Atrium 7th Floor Stravinskyalaan 3111, NL-1077 ZX Amsterdam propriétaire d'une (1) action, dûment représenté par Monsieur Martin L. Taylor suivant procuration du 1^{er} mai 2002 ci-jointe.

GRAND GARAGE DE LUXEMBOURG S.A., 293, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg propriétaire de 1.249 actions, dûment représenté par Monsieur Martin L. Taylor suivant procuration du 2 mai 2002 ci-jointe.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

M. Engels / M. L. Taylor / C. de Bellefroid

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33157/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

CAR COMPANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest.
R. C. Luxembourg B 46.591.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

M. Engels

Administrateur-délégué

(33158/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

CAR COMPANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest.
R. C. Luxembourg B 46.591.

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue au siège de la société le jeudi 2 mai 2002 à 11.35 heures

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Martin L. Taylor, président du conseil d'administration.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Engels et comme scrutateur Monsieur Cedric de Bellefroid tous présents et acceptants.

Le président expose que la présente assemblée générale a pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des comptes annuels 2001 et décharge aux administrateurs et commissaires.
2. Affectation des résultats.
3. Nominations statutaires.
4. Divers.

Le président constate la liste de présence, laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, que tous les actionnaires sont présents et se considèrent dûment convoqués. Déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires consentent à délibérer. L'assemblée est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société a réalisé en 2001 un bénéfice de EUR 9.497,- (LUF 383.108,-).

Les comptes annuels de 2001 sont approuvés et décharge est donnée aux administrateurs et commissaires au titre de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001.

Copie des comptes annuels est annexée aux présentes.

2. L'assemblée générale décide de payer un dividende de EUR 9.437,50 soit EUR 7,55 par action, d'affecter EUR 1,33 à la réserve légale et de reporter le solde de EUR 58,17 à nouveau.

3. Sont nommés ou confirmés dans leur mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.

En tant qu'administrateurs:

Monsieur Martin L. Taylor, administrateur de sociétés, résidant à B-1150 Bruxelles, Val des Bécasses 12.

Monsieur Martin L. Taylor, est nommé président du conseil d'administration.

Monsieur Michel Engels, directeur administratif et financier, résidant à L-8392 Nospelt, 37, rue de Simmerschmelz, ce dernier remplira également les fonctions d'administrateur-délégué.

Monsieur Cédric de Bellefroid, administrateur de sociétés, résidant à B-1380 Lasne, rue du Chêne au Corbeau 57.

Monsieur Jean-Louis Rigaux, directeur générale, résidant à L-8147 Bridel, 11, rue des Prés.

Monsieur Jon Stevens, administrateur de sociétés, résidant à B-1410 Waterloo, avenue de Malmaison 43.

En tant que commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Dominique Robyns, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12.00 heures.

M. Taylor / M. Engels / C. de Bellefroid

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33159/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

GIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.841.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 avril 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
GIOS S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33083/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.023.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33084/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.037.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

FINANCE S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33085/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

SELAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Pétange, 82, an den Jenken.
R. C. Luxembourg B 79.769.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

(33174/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

OSTRICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 81.676.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 avril 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

OSTRICH S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33086/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

BONONZO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.616.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

BONONZO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33087/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ANFE FINANCING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.537.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

ANFE FINANCING INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33088/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

BUSINESS CONSULTING AND PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 2.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2002.

Pour la société

J. Seckler

(01664/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2002.

OTOVITRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.391.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 avril 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
OTOVITRE S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33089/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

INDICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.882.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 avril 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
INDICAN HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33100/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

B & B EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.674.

EXTRAIT

Inscription des modifications suivantes concernant la société à responsabilité limitée B & B EUROPE, ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg, section B, numéro 51.674:

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2001 entre les associés:

B & B ITALIA SpA, société anonyme de droit italien, ayant son siège social à I-20122 Milano (Italia), détentrice de 475 parts de la société à responsabilité limitée B & B EUROPE, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, et

B & B ITALIA HOLDING, Srl (ex. SICAR, Srl), société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à I-20122 Milano (Italia), détentrice de 25 parts de la société à responsabilité limitée B & B EUROPE, S.à r.l., société de droit luxembourgeois,

la décision de fusionner a été prise.

La totalité des parts sociales de B & B EUROPE, S.à r.l. (500 parts) sont entièrement reprises par la société:

B & B ITALIA SpA, société anonyme de droit italien, ayant son siège social à I-20122 Milano (I), Corso Europa, 22.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour extrait conforme
DELOITTE & TOUCHE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33105/799/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

EAST EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.447.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

EAST EUROPE INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33101/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

FAMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.459.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

FAMLUX S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33102/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

SITTAG, SOCIETE INTERNATIONALE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (SITTAG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.055.

Le mandat de l'administrateur Cathy Arendt a cessé le 31 août 2000 (deux-mille).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Arendt.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33109/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

SITTAG, SOCIETE INTERNATIONALE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (SITTAG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.055.

Un contrat de domiciliation a été conclu entre la société et l'étude OSCH ET ARENDT établie à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. Le contrat est conclu pour des durées successives d'un an correspondant à l'année civile. Il se renouvelle d'année en année faute d'avoir été résilié avant chaque terme annual moyennant préavis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSCH & ARENDT

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33110/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ERIBANCAIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 avril 2002.

Pour ERIBANCAIRE LUXEMBOURG S.A.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Société Anonyme

B. Schaus

Administrateur

(33104/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

MANAGEMENT-INFORMATION-TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wasserbillig, 41, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.225.

Madame Janette Clemens-Davalos, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 18A, rue des Bâteliers, signale par la présente qu'elle a été nommée à son insu administrateur dans la société MANAGEMENT-INFORMATION-TECHNOLOGIES S.A., établie à Wasserbillig, 41, Grand Rue, par assemblée du 31 octobre 2000, tenue par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Rédange/Attert, non encore publié.

Madame Clemens-Davalos vient d'apprendre cette nomination et n'a jamais accepté ce mandat. A titre subsidiaire, et pour le cas où le mandat aurait néanmoins existé, Madame Clemens-Davalos démissionne avec effet immédiat comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Clemens-Davalos.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33108/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

PARTICIPATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 45.990.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 16 avril 2002

Résolution unique

L'Assemblée décide, conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par des sociétés commerciales de leur capital en euros, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2001

a) de convertir le capital de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) représenté par 20.000 (vingt mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, en EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros virgule zéro cinq) représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale;

b) d'augmenter le capital social de EUR 212,95 (deux cent douze mille virgule quatre-vingt-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros virgule zéro cinq) à eur 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros) par incorporation au capital de réserves libres à due concurrence par les anciens actionnaires au prorata de leur participation dans la société sans émission et création d'actions nouvelles;

c) d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 496.000 (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

PARTICIPATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES S.A.

Société Anonyme

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Le Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33209/045/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

POLYRECYCLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 81.513.

—
Madame Janette Clemens-Davalos, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 18A, rue des Bâteliers, signale par la présente qu'elle a été nommée à son insu commissaire aux comptes dans la société POLYRECYCLE S.A., établie à Grevenmacher, 15, route de Trèves, par acte constitutif passé par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Rédange/Attert, publié au Mémorial C de 2001 à la page 46471.

Madame Clemens-Davalos vient d'apprendre cette nomination et n'a jamais accepté ce mandat. A titre subsidiaire, et pour le cas où le mandat aurait néanmoins existé, Madame Clemens-Davalos démissionne avec effet immédiat comme commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Clemens-Davalos.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33112/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AIRCONFORT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.131.

EXTRAIT

Les associés de la SOCIÉTÉ DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., ont décidé la dénonciation du siège, sis au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg de la société AIR CONFORT S.A. avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la SOCIÉTÉ DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33120/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AIRCONFORT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.131.

EXTRAIT

Les administrateurs de la VERICOM S.A. ont décidé la dénonciation de leur mandat de Commissaire aux Comptes de la société AIR CONFORT S.A. avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la SOCIÉTÉ DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33121/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AIRCONFORT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.131.

EXTRAIT

Les administrateurs de la VERIGEST S.A. ont décidé la dénonciation de leur mandat de domiciliataire de la société AIR CONFORT S.A. avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la SOCIÉTÉ DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33122/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

RHODO S.A., Holdingatkiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxembourg B 11.008.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue le 30 avril 2002*

Erster Beschluss

Die Generalversammlung genehmigt die Zwischenbilanz zum 30. April 2002.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder HH. Jean Bodoni, Guy Baumann und Guy Kettmann an. Entlastung für ihre ausgeübte Tätigkeit ist ihnen erteilt.

Dritter Beschluss

HH. Christophe Blondeau, employé privé, Berufsadresse: 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg,
Rodney Haigh, employé privé, Berufsadresse: 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg,
Nour-Eddin Nijar, employé privé, Berufsadresse: 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg,
Romain Thillens, employé privé, Berufsadresse: 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Werden zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2003 ernannt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Aufsichtskommissars Frau Myriam Spiroux-Jacoby an. Entlastung für ihre ausgeübte Tätigkeit ist ihr erteilt.

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Domaine de Beaulieu, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, wird zum neuen Aufsichtskommissar bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2003 ernannt.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, nach 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, zu verlegen.

Copie conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33118/565/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

JR EUROPE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 63.968.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion des Associés du 19 avril 2002 que:

1. Les comptes de la société au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 ont été approuvés
2. Le résultat pour l'exercice au 31 décembre 1999 a été reporté au prochain exercice tandis que le bénéfice de 252.123,- LUF enregistré pour l'exercice 2000 a été affecté comme suit:

- Affectation à la réserve légale (5 %)	12.606,- LUF
- Report à nouveau	239.517,- LUF
Total	<u>252.123,- LUF</u>

3. Décharge a été donnée au gérant de la société pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000.
4. La décision de transférer le siège de la société du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg vers le 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(33166/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

FIDUCIAIRE GUY SAUER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 84.824.

Madame Janette Clemens-Davalos, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 18A, rue des Bâteliers, signale par la présente qu'elle a été nommée à son insu administrateur dans l'acte constitutif de la société FIDUCIAIRE GUY SAUER S.A., établie à Grevenmacher, 15, route de Trèves, lequel acte constitutif a été publié au Mémorial C n° 473 du 26 mars 2002 à la page 22661.

Madame Clemens-Davalos vient de découvrir cette publication et n'a jamais accepté ce mandat. A titre subsidiaire, et pour le cas où le mandat aurait néanmoins existé, Madame Clemens-Davalos démissionne avec effet immédiat comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Clemens-Davalos.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33113/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

LIANE S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxemburg B 23.428.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue le 30 avril 2002*

Erster Beschluss

Die Generalversammlung genehmigt die Zwischenbilanz zum 30. April 2002.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder HH. Jean Bodoni, Guy Baumann und Guy Kettmann an. Entlastung für ihre ausgeübte Tätigkeit ist ihnen erteilt.

Dritter Beschluss

HH. Christophe Blondeau, employé privé, Berufsadresse: 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg,
Rodney Haigh, employé privé, Berufsadresse: 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg,
Nour-Eddin Nijar, employé privé, Berufsadresse: 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg,
Romain Thillens, employé privé, Berufsadresse: 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Werden zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2003 ernannt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Aufsichtskommissars Frau Myriam Spiroux-Jacoby an. Entlastung für ihre ausgeübte Tätigkeit ist ihr erteilt.

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Domaine de Beaulieu, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, wird zum neuen Aufsichtskommissar bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2003 ernannt.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, nach 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, zu verlegen.

Copie conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.
euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33119/565/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

IMMOBILIERE C. JANS & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.
R. C. Diekirch B 4.680.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 25 avril 2002, vol. 270, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01665/832/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.

GEDENA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.066.

—
EXTRAIT

1. Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire que Monsieur Henri Grisius et Madame Michelle Delfosse ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur et que décharge pleine et entière leur a été accordée pour le mandat effectué.

Ont été nommés pour les remplacer:

Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

2. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2001.

3. Monsieur Claude Zimmer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 18 avril 2002.

Pour extrait conforme

L. Hansen

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33123/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

SODEXHO RESIDENCES SERVICES, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8399 Windhof/Capellen, 11, rue des Trois Cantons.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 février 2002 que:

- le mandat accordé à Madame Jacqueline Wagner comme mandataire-délégué est révoqué avec effet immédiat,

- Monsieur François Leplat est nommé mandataire-délégué en charge de la gestion journalière avec un pouvoir bancaire individuel et illimité,

- Monsieur Fernand Valentiny, domicilié 29, rue Krockelshof, L-5722 Aspelt, est nommé mandataire-délégué, chargé de la gestion journalière, avec un pouvoir bancaire limité à 25.000 EUR par paiement,

- le pouvoir bancaire individuel de Monsieur Marc Poncé est limité à 250.000 EUR par paiement.

Windhof/Capellen, le 27 février 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33124/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

LES RIVES DU LAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 62.474.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 7 janvier 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Do Nascimento Barrose Americo de ses fonctions de commissaire aux comptes à compter de la présente assemblée.

Deuxième résolution

A l'unanimité, les actionnaires de la société LES RIVES DU LAC S.A. décident de nommer, en remplacement de Monsieur Do Nascimento Barrose Americo, commissaire aux comptes sortant, la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 50, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33131/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ROCAGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.251.

Il résulte de trois lettres de démission du 26 avril 2002 que Messieurs Edmond Ries, Thierry Fleming et John Seil ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et ROCAGEST S.A. en date du 21 août 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33125/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

C.L.I.C., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.619.

Il résulte de trois lettres de démission du 26 avril 2002 que Messieurs Thierry Fleming, John Seil et Edmond Ries ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX, en abrégé C.L.I.C. en date du 23 août 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33126/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ALDIX AGRO-ALIMENTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.613.

Il résulte de trois lettres de démission du 26 avril 2002 que Messieurs Edmond Ries, John Seil et Thierry Fleming ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES et ALDIX AGRO-ALIMENTAIRE S.A. en date du 25 août 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33127/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

BOUTIQUE 2K S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 19, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 2.829.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 2 avril 2002, vol. 210, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 2 mai 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

(01648/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2002.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 30.467.

Suite à une cession de parts du 22 novembre 2001 de BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., à CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., cette dernière a acquis 200 parts sociales de la société CAPE HORN HOLDING, GmbH, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33128/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

MILLE SENTEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 75.205.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 10 avril 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée de MILLE SENTEURS décide de la révocation de Monsieur Jean-Charles Biver de ses fonctions de gérant de la société MILLE SENTEURS, S.à r.l., avec effet immédiat au jour de la présente réunion.

Le quitus de la gestion de Monsieur Jean-Charles Biver est refusée.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer aux fonctions de gérant, Monsieur Pierre Dall'Asparago, demeurant à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Biver, gérant sortant.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 50, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33132/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

T. ROWE PRICE FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 82.218.

EXTRACT

The annual general meeting of shareholders held on April 26, 2002, took the following resolutions:

Board of Directors:

The Meeting approved the re-election of the following persons as Directors of the Company: Mr M. David Testa (Baltimore USA), Mr James S. Riepe (Baltimore USA), Mr Martin G. Wade (London United Kingdom) and Mr R. Todd Ruppert (Baltimore USA) until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the financial year ending on December 31, 2002.

Auditors:

The Meeting approved the re-appointment of the Statutory Auditors of the Company, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., (400, route d'Esch, B.P., 1443, L-1014 Luxembourg), for the financial year beginning on January 1st, 2002 and until the next Annual General meeting of Shareholders approving the accounts for the financial year ending on december 31, 2002.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, April 30, 2002.

For T. ROWE PRICE FUNDS SICAV

S. R. Fenton

Managing Director for and behalf of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33198/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 55.850.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Signature.

(33133/256/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 55.850.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 30 avril 2002

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les comptes annuels au 30 septembre 2000 ont été approuvés.
- Le mandat de Messieurs Constantine S. Yannias et Jacob Safra est renouvelé pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 30 septembre 2003.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour copie conforme

G. Arendt

Avocat à la Cour

Pour extrait conforme

Pour A. Schmitt, emp.

Mandataire

G. Arendt

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33134/256/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

PIMCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 37, rue de la Poste.
R. C. Diekirch B 4.364.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2002, vol. 270, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01660/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

PIMCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 37, rue de la Poste.
R. C. Diekirch B 4.364.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2002, vol. 270, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01658/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

PIMCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 37, rue de la Poste.
R. C. Diekirch B 4.364.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2002, vol. 270, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01657/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

ASOMADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2002

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- Démission du Gérant Technique
- Nomination du Gérant Technique.

L'associé unique est présent, de façon que l'intégralité du capital social est représenté.

Suite à la démission du Gérant Technique, Monsieur Gylson Kim, la société ASOMADA, S.à r.l., décide de nommer Monsieur Furtado Cardoso André, né le 20 juin 1966 et domicilié au 168A, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg au poste de nouveau Gérant Technique.

A partir de ce jour, la société sera valablement engagée par la signature unique de son nouveau Gérant Technique, Monsieur Furtado Cardoso André.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2002.

A. Furtado Cardoso.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33135/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

PORTUGALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 57, rue des Légionnaires.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- Démission du Gérant Technique,
- Nomination du Gérant Technique.

Les deux associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représenté.

Suite à la démission du Gérant Technique, Monsieur Figueirinha Das Neves Vitor, la société PORTUGALIA, S.à r.l., décide de nommer Monsieur Da Silva Carvalhosa Manuel Agostinho au poste de nouveau Gérant Technique de la société.

A partir de ce jour, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de son Gérant Administratif, Monsieur Basilio Da Costa Manuel et de son Gérant Technique Monsieur Da Silva Carvalhosa Manuel Agostinho.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Tétange, le 20 avril 2002.

M. Basilio Da Costa / M. Da Silva Carvalhosa.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33136/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

E.P.M. EUROPEAN PROPERTY MERKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.564.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2002

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- Monsieur Norbert Wrobel, demeurant à L-Junglinster,
- Monsieur Marion Thill, demeurant à L-Luxembourg,
- Monsieur Sylvain Kirsch, demeurant à L-Luxembourg.

Les administrateurs ainsi nommés termineront les mandats de ses prédécesseurs.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes la société EURO ASSOCIATES, ancien EUROTRUST, avec siège social 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Le commissaire ainsi nommé terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33137/820/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

C.M.W., CANADIAN MINERAL WATER DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 82.654.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2002

Gemäss Beschluss der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 17. April 2002 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Claude Schmit, wohnhaft in L-Senningerberg, Verwaltungsratsmitglied,
- Sylvain Kirsch, wohnhaft in L-Luxembourg, Verwaltungsratsmitglied,
- Norbert Wrobel, wohnhaft in L-Junglinster, Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 17. April 2002.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33138/820/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

REED S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2002

Gemäss Beschluss der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 17. April 2002 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Claude Schmit, wohnhaft in L-Senningerberg, Verwaltungsratsmitglied,
- Sylvain Kirsch, wohnhaft in L-Luxembourg, Verwaltungsratsmitglied,
- Norbert Wrobel, wohnhaft in L-Junglinster, Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 17. April 2002.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33139/820/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ROOFLAND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach.

H. R. Diekirch B 2.789.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 18. Mai 2001

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 18. Mai 2001, einregistriert in Clervaux am 25. April 2002, vol. 210, fol. 84, case 1, geht folgendes hervor:

Die ordentliche Generalversammlung beschliesst einstimmig:

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars bis zur Generalversammlung des Jahres 2007 zu verlängern, und zwar:

- La société anonyme de droit belge AMBALL A.G., ayant son siège social à B-4780 St. With, Rodter Strasse 14;
- Monsieur Horst Meurer, commerçant, demeurant à B-4780 St Vith, Feltzstrasse 4;
- Monsieur Patrick Meurer, commerçant, demeurant à B-4780 St. Vith, Rodterstrasse 14, administrateur-délégué pour le domaine administratif commercial. Il peut engager la société par sa seule signature;
- Monsieur Werner Rings, commerçant, demeurant à B-4760 Büllingen, Hauptstrasse 242, administrateur-délégué pour le domaine transport.

La société est engagée par la signature conjointe de Monsieur Werner Rings ensemble avec celle de Monsieur Patrick Meurer.

- FIDUNORD, S.à r.l., route de Stavelot 144, L-9991 Weiswampach, Kommissar

Weiswampach, den 3. Mai 2002.

Zür Veröffentlichung im Mémorial und zur Eintragung beim Handelsregister.

Für ROOFLAND S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

(01647/667/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

AEGON INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2099 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 51.713.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mai 2001 que l'assemblée a élu les personnes suivantes comme membre du conseil d'administration de AEGON INTERNATIONAL SICAV et que le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Walter Capellmann,
- Monsieur Marc Feider,
- Monsieur Willem Hendrik van Houwelingen.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33144/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AEGON INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2099 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 51.713.

—
1) biffer dans la rubrique «Conseil d'Administration» le nom de:

- Monsieur Edgar Willem Koning.

2) d'inscrire dans la rubrique «Conseil d'Administration» le nom de:

- Monsieur Willem Hendrik van Houwelingen, demeurant à Emmalaan 6, NL-2159 LP Kaag, Pays-Bas.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Walter Capellmann,
- Monsieur Marc Feider,
- Monsieur Willem Hendrik van Houwelingen.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour AEGON INTERNATIONAL SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33145/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

**ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A., Société Anonyme,
(anc. B.B.V. PORTFOLIO ADVISORY S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.227.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2002, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- M. Pierangela Cadario, BAYERISCHE VITA S.p.A., via Pampuri, 13, I-20141 Milan
- M. Maurizio Ceresani, BAYERISCHE ASSICURAZIONI via Pampuri, 13, I-20141 Milan
- M. Luigi Enrico Colnago, MONEY BONDS INVESTMENTS S.A., 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano
- M. Alberto Gotti, LOMBARD PRIVEE ASSET MANAGEMENT S.A., via Soave, 9, Palazzo Ghioldi, CH-6900 Lugano
- M. Alessandro Melloni, BAYERISCHE ASSICURAZIONI S.p.A., via Pampuri, 13, I-20141 Milan

Pour ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 71, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33195/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

MICROSER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.525.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle («l'Assemblée») des actionnaires de la société MICROSER HOLDING COMPANY S.A. (la «Société»), tenue en date du 8 avril 2002 que:

1. L'Assemblée a ratifiée et confirmée la nomination par cooptation, votée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 8 avril 2002, de Monsieur Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, comme nouveau membre du conseil en remplacement du feu James Christopher Rothstein, décédé en date du 16 février 2002.

2. Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

3. Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1999.

4. Le mandat des administrateurs de la Société et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'au terme de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 janvier 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33146/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

MICROSER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 70.525.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration de la société anonyme MICROSER HOLDING COMPANY S.A. (la «Société»), du 28 mars 2002 que Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 28 mars 2002, en remplacement de Monsieur James Christopher Rothstein, décédé le 16 février 2002.

Aux termes de cette nomination, le Conseil d'Administration de la Société se composera de la sorte:

- Paul Schorr, homme d'affaires, demeurant au 643, Bond Court, Merrick à New York 11566, U.S.A.;
- Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg;
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33147/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

EURINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 79.572.

En date du 21 janvier 2002, Maître Jim Penning, avocat à la Cour, et la société EURINCO S.A., ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.572, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée, prenant effet au 1^{er} avril 2002

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 62, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33143/294/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

NET MANAGEMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.970.

Par décision de l'Assemblée Générale pris en date du 25 avril 2002:

- a été nommée administrateur-délégué Madame Rilana Ernestine Spithorst, conseiller, en remplaçant Madame Metje Maria Maliepaard.

NET MANAGEMENT CONSULTING S.A.

R. Spithorst

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33149/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

VERMEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.427.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 juillet 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03531/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 21.278.

THE ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND will be held a 2.30 p.m. (local time) on Friday, July 26, 2002 at the offices of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the auditor's report and audited financial statements for the fiscal year ended March 31, 2002.
2. To approve the annual report of the Fund for the fiscal year ended March 31, 2002.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended March 31, 2002.
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
David H. Dievler
Robert C. Alexander
John D. Carifa
William H. Henderson
Kentaro Nishimura
Yves Prussen
Robert C. White
5. To appoint ERNST & YOUNG, Luxembourg, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
6. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

Only shareholders of record at the close of business on Friday, July 19, 2002, are entitled to notice of, and to vote at, the 2002 Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

July 1, 2002.

By order of the Board of Directors

D. H. Dievler

Chairman

I (03568/801/32)

50730

SUNDAY MORNING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 63.540.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 août 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2002 n'a pas pu délibérer sur les points 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 13 août 2002 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03552/534/14)

Le Conseil d'Administration.

VALENDIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.120.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 10 août 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes l'année financière se terminant au 31 décembre 2001.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (03544/000/16)

ZURICH INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 66.913.

Dear Shareholder,

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders, which will be held on July 29, 2002 at 10.00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss accounts as of March 31, 2002 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors with respect of the performance of their duties during the financial year ended March 31, 2002.
4. Election of the Directors and the Auditor until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2003.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting by proxy.

I (03587/755/21)

By order of the Board of Directors.

AERFIN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.996.

The Shareholders of AERFIN EUROPE S.A. are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held at the registered office on August 5, 2002 at 5.00 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED as Director;
2. Acceptance of the resignation of AVANGARDE S.A. as Director and Managing Director;
3. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Director and Managing Director;
4. Discharge to the Director and the Managing-Directors for their services;
5. Appointment of three new Directors;
6. Acceptance of the resignation of CHESTER-CLARK LIMITED as Statutory Auditor;
7. Discharge to the Statutory Auditor;
8. Appointment of a new Statutory Auditor;
9. Transfer of the registered office of the company;
10. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

I (03559/710/25)

The Board of Directors.

**CREDIT SUISSE EQUITY TRUST (LUX), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital,
(im Liquidationsverfahren).**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 55.713.

Der Liquidator lädt hiermit die Aktionäre des CREDIT SUISSE EQUITY TRUST (LUX) zu einer
AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

ein. Diese außerordentliche Generalversammlung findet am *1. August 2002* um 11.00 Uhr am Sitz der Verwaltungsstelle der Gesellschaft, der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, statt.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Entgegennahme des Berichts des Liquidators;
2. Entgegennahme des Berichts des Buchprüfers;
3. Entgegennahme der Liquidationskonten;
4. Beschlussfassung bezüglich des Aufbewahrungsortes der Bücher;
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder, des Liquidators und des Buchprüfers;
6. Abschluß des Liquidationsverfahrens und Beschlussfassung bezüglich der Auszahlung des Liquidationserlöses.

Die Beschlussfähigkeit dieser Generalversammlung verlangt kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der teilnehmenden und vertretenen Aktien gefasst.

Aktionäre, die dieser Generalversammlung persönlich beiwohnen und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten, ihre Aktien spätestens 5 ganze Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung, bei der CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. in Luxemburg, der CREDIT SUISSE ZÜRICH, der DEUTSCHEN BANK in Frankfurt am Main oder bei einer anderen Zahlstelle der Gesellschaft zu hinterlegen.

Aktionäre, die nicht persönlich an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen können oder wollen, können der Verwaltungsstelle CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. eine Vollmacht zukommen lassen, welche bei der Verwaltungsstelle 5 ganze Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung eingegangen sein muss.

Luxemburg, den 9. Juli 2002.

I (03610/736/31)

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A..

SOCIETE INTERNATIONALE DE PUBLICITE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxemburg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxemburg B 14.052.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 19 juin 2002 à 11.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 26 août 2002* à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03613/755/18)

Le Conseil d'Administration.

NTECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.077.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juillet 2002* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03347/534/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERVALOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 14.387.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juillet 2002* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (03348/534/15)

Le Conseil d'Administration

JAPAN PACIFIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.340.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

de notre Société, qui aura lieu le *19 juillet 2002* à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2002.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 10 juillet 2002 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (03518/755/22)

Le Conseil d'Administration.

DIXIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.079.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2002 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (03351/534/15)

Le Conseil d'Administration.

BAGNADORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.825.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03352/534/15)

Le Conseil d'Administration.

RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.168.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of RUSSIAN INVESTMENT COMPANY (the «Company»), will be held at 11.00 a.m. (local time) on July 18, 2002 at the registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the fiscal year ended March 31, 2002 and to approve the Auditors' report thereon
2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended March 31, 2002
3. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
The Hon. James Ogilvy; André Elvinger; Roberto Seiler; Jeffrey Chowdhry; Christos Mavrellis and Uday Khemka;
4. To appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as independent auditors of the Company for the forthcoming fiscal year.
5. To transact such other business as may properly come before the meeting.

If you do not expect to attend the Meeting in person, please sign and date the enclosed proxy form and return it as soon as possible by fax to the following number: (352) 34 15 58 and subsequently by airmail in the enclosed pre-labeled envelope to: F&C, B.P. 2344, L-1023, Luxembourg.

In order to be valid for this meeting, proxy forms should be received by the close of business on July 16, 2000.

Only shareholders on record at the close of business on July 16, 2002 are entitled to vote at the Annual General Meeting of shareholders and at any adjournments thereof.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

II (03486/801/30)

By order of the Board of Directors.

50734

AL.CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.041.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juillet 2002* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (03353/534/15)

Le Conseil d'Administration.

MAYRIWA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.257.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *19 juillet 2002* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03355/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EMPEBE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.436.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *19 juillet 2002* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03358/534/15)

Le Conseil d'Administration.

F&C PORTFOLIOS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.570.

The Shareholders of F&C PORTFOLIOS FUND (hereinafter referred to as the «Company») are hereby kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company which will be held at the registered office of the Company at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg at 11.30 a.m. (Luxembourg time) on Thursday *18th July 2002*.

The Annual General Meeting will be held for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss accounts as of 31 March 2002 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended 31 March 2002.

4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
The Hon. James Ogilvy, Wolf-Rüdiger Feiler, Frank Abegg, and Jacques Elvinger
5. The election of the Auditor for the ensuing year.
6. Approval of amended Directors' fees
7. Any other business which may be properly brought before the meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the meeting. Each Share is entitled to one vote. Shareholders may act at the meeting by way of proxy.

Voting Arrangements

Shareholders who will not be able to attend the Annual General Meeting may be represented by power of proxy, which is available at the registered office of the Company. The form should be duly dated, signed and returned by fax and by mail before close of business on 16th July 2002 to the Company at B.P. 2344, L-1023 Luxembourg; fax number (+352) 34 15 58.

II (03508/801/31)

On behalf of the Board of Directors.

CHRONUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.621.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *19 juillet 2002* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03359/534/15)

Le Conseil d'Administration.

UKEMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.279.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 juillet 2002* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03362/795/16)

Le Conseil d'Administration.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 31.496.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi *18 juillet 2002* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;

5. Nominations statutaires;

6. Divers.

II (03442/546/17)

Le Conseil d'administration.

POCULUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 68.028.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 19 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03464/755/17)

Le Conseil d'Administration.

FAUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.700.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le mercredi 17 juillet 2002 à 10.00 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation du résultat au 31 décembre 2001.
3. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.
4. Transfert du siège.
5. Divers.

II (03521/029/15)

Le Conseil d'Administration.

BRITAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.162.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

BRITAFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33091/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.
